

Exercer le pouvoir disciplinaire

FORMATION

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les grands principes et notions essentielles du droit disciplinaire
- Connaître et maîtriser les règles procédurales propres aux différentes sanctions disciplinaires
- Savoir mettre en œuvre ces procédures de manière sécurisée pour l'entreprise
- Avoir connaissance et pouvoir anticiper les éventuels contentieux à naître devant le Conseil des Prud'hommes suite au prononcé d'une sanction disciplinaire

PROGRAMME

- La notion de faute et de sanction disciplinaire
- Le règlement intérieur
- Les différentes procédures disciplinaires, de l'avertissement au licenciement
- Les règles en matière de prescription
- Le contentieux prud'homal découlant de l'exercice du pouvoir disciplinaire

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation



La formation avec l'expertise et la culture industrielle en plus

Un programme de formation pensé par l'UIMM destiné aux équipes de direction et aux équipes RH, animé et mis en œuvre par son pôle formation et sa structure de conseil



VOTRE CONTACT

Nathalie BOS
04 75 41 90 00
mdi@ui-26-07.com



Prérequis :
Aucun



Public visé :
Personnel RH, dirigeants



Durée & modalités :
9 h à 17 h (7 heures) en présentiel



Dates de formation :
Mardi 28 janvier 2025



Reconnaissance :
Attestation de suivi



Coût & financement :
Nous consulter



Personne en situation de handicap :
Nous consulter

